L'organisation des achats de l'État

Au niveau interministériel

La DAE passe des marchés interministériels nationaux à destination des services centraux et déconcentrés des ministères, ainsi que des établissements publics qui souhaitent y adhérer

Services bénéficiaires des marchés

(ministères et établissements publics)

Au niveau ministériel

Les RMA, qui pilotent les missions ministériels des achats (MMA), passent des marchés ministériels à destination des services centraux et déconcentrés de leur ministère. Les services peuvent y effectuer certains de leurs achats.

Au niveau régional

Les PFRA passent des marchés interministériels régionaux à destination des services déconcentrés des ministères, ainsi que des établissements publics qui souhaitent y adhérer

Dans les établissements publics

Les directions achats des établissements publics passent des marchés pour le compte de leurs services. Ces services peuvent y effectuer certains de leurs achats.